

Les femmes et le VIH/SIDA : La déclaration des droits de Barcelone

Au moment où nous entamons la troisième décennie du VIH/sida, les femmes, surtout celles qui sont jeunes et celles qui sont pauvres, en sont le plus touchées. Vu l'inégalité des sexes qui exacerbe la pandémie du VIH/sida, il est impératif que les femmes et les filles se fassent entendre, établissent des priorités d'action et dirigent la réaction mondiale relativement à la crise. Par conséquent, les femmes et les filles du monde entier doivent unir leurs efforts et demander instamment à tous les gouvernements, les organisations, les organismes, les donateurs et les donatrices, les collectivités et les individus pour faire en sorte que nos droits deviennent une réalité.

Les femmes et les filles ont le droit :

- D'être traitées avec dignité et égalité;
- A l'intégrité physique;
- A la santé et aux soins de santé, y compris les traitements;
- D'être en sécurité et à l'abri de la peur de violence physique et sexuelle durant toute leur vie;
- D'être exemptes de stigmatisme social, de discrimination, de blâme et de déni;
- A leurs droits de la personne, peu importe leur orientation sexuelle;
- A l'autonomie sexuelle et au plaisir sexuel;
- A l'équité au sein de leur famille;
- A l'éducation et à l'information;
- A l'indépendance sur le plan économique.

Les droits fondamentaux doivent comprendre, mais sans s'y limiter, le droit :

- Au soutien et aux soins qui correspondent à leurs besoins précis;
- A l'accès aux services de soins intégrés qui sont acceptables, abordables et de qualité, y compris les traitements antirétroviraux;
- Aux services de santé génésique et de santé en matière de sexualité, y compris l'accès à l'avortement sécuritaire sans contrainte;
- A un plus vaste éventail de technologies de prévention et de traitement qui répondent aux besoins de toutes les femmes et filles, quel que soit leur âge, leur état sérologique relativement au VIH ou leur orientation sexuelle;

- D'avoir accès à des technologies de prévention conviviales et abordables telles que les condoms féminins et les microbicides en plus de la formation pour renforcer les compétences relativement à leur négociation et à leur utilisation;
- Au dépistage après le consentement éclairé et à la protection de leurs renseignements personnels liés à leur état;
- De choisir de divulguer leur état en toute sécurité sans menace de violence, de discrimination ou de stigmatisation;
- De vivre leur sexualité dans la sécurité et avec plaisir sans égard à leur âge, à leur état sérologique relativement au VIH ou à leur orientation sexuelle;
- De choisir de devenir mère et d'avoir des enfants sans égard à leur état de sérologie relativement au VIH ou à leur orientation sexuelle;
- A une saine maternité sans risque, y compris la santé et la sécurité de leurs enfants;
- De choisir de se marier, de former des partenariats ou de divorcer, sans égard à leur âge, à leur état sérologique relativement au VIH ou à leur orientation sexuelle;
- A l'équité des sexes relativement à l'éducation ainsi qu'à l'éducation à vie pour tous.
- A l'éducation sexuelle formelle ou informelle tout au long de leur vie;
- A l'information, surtout au sujet du VIH/SIDA, avec un accent mis sur la vulnérabilité spéciale des femmes et des filles à cause des différences biologiques ainsi que des rôles et de l'inégalité des sexes;
- A un emploi, à l'égalité de rémunération, à la reconnaissance de tous les types de travail, y compris le travail dans l'industrie du sexe et la compensation pour les soins et l'aide aux personnes;
- A l'autonomie économique telle qu'être propriétaire ou hériter, et de pouvoir obtenir des ressources financières;
- A la sécurité alimentaire, à l'eau salubre et à l'abri;
- De circuler librement et de voyager sans égard à leur état sérologique relativement au VIH;
- D'exprimer leur identité religieuse, culturelle et sociale.
- De s'associer librement à des établissements religieux, sociaux ou culturels et d'être à la tête d'une telle organisation;
- De mener et de participer à tous les aspects des politiques, de la gouvernance, de la prise de décision, de la mise en oeuvre des programmes et de l'élaboration des politiques.